



## Bureau communautaire

### Procès-verbal des délibérations du mercredi 7 avril 2021 à 8h

Centre d'activités Ariane à Neuves-Maisons

Étaient présent(e)s : Claude **COLIN** \_ Laurent **DIEZ** \_ Jean-Luc **FONTAINE** \_ Dominique **GOEPFER** \_ Gilles **JEANSON** \_ Daniel **LAGRANGE** \_ Sandrine **LAMBERT** \_ Filipe **PINHO** \_ Patrick **POTTS** \_ Dominique **RAVEY** \_ Richard **RENAUDIN** \_ Marie-Laure **SIEGEL** \_ Benoit **SKLEPEK** \_ Hervé **TILLARD** \_ Thierry **WEYER**

Étaient excusé(e)s : Pascal **SCHNEIDER**

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	1er avril 2021
<u>Date d'affichage</u> :	9 avril 2021
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	16
<u>Nombre de présents</u> :	15
<u>Nombre de votants</u> :	15
<u>Secrétaire de séance</u> :	Laurent DIEZ

Le président ouvre la séance à 8h, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

#### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

#### 2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2021

#### 3. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 53	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – février et mars 2021
2021_ 54	Transports	Gratuité du service T'MM + pour les accompagnateurs
2021_ 55	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - signature du marché
2021_ 56	Commande publique	Construction du siège communautaire – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
2021_ 57	Finances	Renouvellement de la carte d'achat public
2021_ 58	Environnement	Convention pour les visites de contrôle des mines
2021_ 59	Finances	Conteneurs enterrés – demande de subvention
2021_ 60	Culture	Compagnie en résidence - Mise à disposition d'un local supplémentaire
2021_ 61	Finances	Petite ville de demain - demande de subvention
2021_ 62	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie

## **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

---

A l'unanimité, Laurent DIEZ a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2021**

---

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

## **3. Délibérations**

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2021\_53**

**Rapporteur :**

**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**

**Habitat - attribution des aides – février et mars 2021**

---

Le bureau a reçu délégation pour délibérer sur l'attribution des aides liées à la politique de l'habitat :

- aide rénovation thermique

Le bureau aura à se prononcer sur l'attribution des aides validées par la commission habitat lors de ses séances du 8 février et du 8 mars 2021.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **attribue** les aides conformément aux tableaux ci-après :

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis (€ TTC)			
2021-RT03	TM	AMOURI Rebah	ITE	OPAH	GROSFILLEX 54700 PONT A MOUSSON	oui	54,00%	25 117,40 €	25 117,40 €	08/02/2021	2 600,00 €
		15 rue du Bois de Grève						26 498,86 €			
		54850 MESSEIN									

N° dossier	Ressources	NOM Prénom	Nature des travaux	Précisions sur les travaux	Entreprise chargée des travaux	Eligible au FART	Gain énergétique estimé (%)	Montant des devis (€ HT)	Montant travaux subventionnables	Date réservation de prime	Montant de la prime proposée (€)
		Adresse						Montant des devis (€ TTC)			
2021-RT-04	TM	MICHEL Xavier	VMC + chaudière gaz + isolation combles perdus + menuiseries	OPAH	VMC : ANTHONY ALAIN 54470 THIAUCOURT	oui	46%	18 775,07 €	18 775,07 €	08/03/2021	2 600,00 €
		21 rue Général Thiry			CHAUDIERE : BOLLORE 54700 LUDRES			19 949,60 €			
		54230 NEUVES MAISONS			ISOLATION : NATIBAT 54180 HOUEMONT						
					Menuiseries : LA FERMETURE FRANCAISE 54360 DAMELEVIERES						
2021-RT-05	M	SCHNIDER Michel	PAC air/air	OPAH	ACLIMATE 54210 ST NICOLAS DE PORT	oui	58,00%	6 408,00 €	7 600,00 €	08/03/2021	2 000,00 €
		15 rue du Clauseille						7 600,00 €			
		54990 XEUILLEY									
2021-RT07	TM	AUPETITLOT Pascal	chaudière gaz		JLM 54710 LUDRES	oui	27,00%	7 862,00 €	7 862,00 €	08/03/2021	2 000,00 €
		19 allée des Terres Noires						8 294,00 €			
		54850 MESSEIN									
2021-RT10	DEP	COURRIER Romain	rénovation globale		ISOLATION TOITURE : CHASSERIAUX 54230 NEUVES MAISONS	oui	78,00%	43 552,00 €	30 000,00 €	08/03/2021	2 600,00 €
		2 rue des Blancs Prés			MENUISERIES : METZGER 54270 ESSEY LES NANCY			46 985,00 €			
		54230 NEUVES MAISONS			VMC : SR STROH 57370 METTING						
2021-RT11	TM	ZEMOUR Daniel	chaudière	MPR + CEE	LHERITIER 55200 COMMERCY	oui	31,00%	12 126,00 €	12 126,00 €	08/03/2021	2 000,00 €
		68 rue de Flavigny						12 800,00 €			
		54230 MARON									

## DÉLIBÉRATION N° 2021\_54

### Rapporteur :

**Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique et des transports**

### Objet :

**Gratuité du service T'MM + pour les accompagnateurs**

Depuis sa création en 2015, le service T'MM + autorise l'accès aux véhicules de la communauté de communes Moselle et Madon aux accompagnateurs des personnes à mobilité réduite disposant de pièces justificatives de leur état de santé.

Actuellement, cet accès s'effectue à titre onéreux, à savoir 2 € par trajet, dans les mêmes conditions que celui des personnes à mobilité réduite.

Toutefois, la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019; loi d'orientation des Mobilités (LOM), dans son article 19, modifie la rédaction de l'article L.1111-5 du code des transports, et prévoit les dispositions suivantes.

« Des mesures particulières sont prises en faveur des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite ainsi qu'en faveur de leurs accompagnateurs.

Ces mesures doivent favoriser l'accessibilité des personnes en situation de handicap définies à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, principalement par l'adaptation des moyens de communication et des infrastructures de transport ainsi que par la formation du personnel.

Des mesures tarifaires spécifiques sont prises en faveur des accompagnateurs des personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite porteuses d'une carte invalidité ou d'une carte " mobilité inclusion " mentionnée à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles. Ces mesures tarifaires spécifiques peuvent aller jusqu'à la gratuité ».

Le conseil est invité à formaliser la mise en place de la gratuité du service T'MM + pour les accompagnants des personnes à mobilité réduite identifiées comme tel.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** la mise en place temporaire de la gratuité du service T'MM + pour les accompagnants des usagers du T'MM + en situation de handicap.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_55**

**Rapporteur :**

**Laurent DIEZ - conseiller délégué chargé de l'habitat et du logement**

---

**Objet :**

**Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - signature du marché**

---

Dans le cadre des missions de Terres de Lorraine Urbanisme, la CCMM a signé en 2017 un marché relatif à l'acquisition d'une nouvelle solution web SIG et l'hébergement du système de gestion de base de données. La solution CARTADS de l'opérateur CIRIL Group a été retenue suite à mise en concurrence.

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables et certificats d'urbanisme : c'est la dématérialisation de l'application du droit des sols (Démat ADS). Collectivement, les 3 intercommunalités qui ont mutualisé l'instruction ont choisi d'apporter ce même service pour toutes les communes et tous les habitants du territoire.

Dans ce nouveau cadre réglementaire, il convient de doter TDLU d'un logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols permettant la dématérialisation compatible avec le logiciel CARTADS. Seul l'éditeur CIRIL Group est en capacité de fournir cette extension de CARTADS.

Conformément à l'article R 2122-3 3° du code de la commande publique, l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les fournitures ou services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, en raison notamment de l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle.

En conséquence, il est proposé de signer un marché avec CIRIL GROUPE pour un montant de 67 816 € HT en tranche ferme et 3 000 € HT en tranche optionnelle relative à l'extension de la capacité de stockage jusqu'à 300 GO.

Il est rappelé que cet investissement est pris en charge conjointement par les 3 intercommunalités associées au sein du service mutualisé.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer le marché de fourniture de logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols avec CIRIL GROUPE pour un montant de 67 816 € HT en tranche ferme et 3 000 € HT en tranche optionnelle.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_56**

**Rapporteur :**

**Patrick POTTS - Vice-président chargé des bâtiments et travaux**

**Objet :**

**Construction du siège communautaire – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre**

Le marché signé en mars 2020 avec le groupement Benoit SINDT (mandataire) / Aurélie HUSSON / FLUID'CONCEPT / OAK INGENIERIE et AJA prévoit un montant d'honoraires provisoires fixé à 470 820 euros HT, missions complémentaires comprises (coordination de chantier, simulation thermique dynamique...).

La rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant au plus tard à la remise de l'avant-projet définitif (APD).

Suite aux études menées par le groupement, le coût prévisionnel définitif sur lequel la maîtrise d'œuvre s'engage à l'issue des études d'avant-projet définitif est arrêté à 4 471 803 € HT, hors tranches optionnelles (estimées à 1 251 557 € HT). L'enveloppe financière initiale en phase concours était fixée à 3,8 millions d'euros. Suite aux études géotechniques, des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour un montant de 554 700 € HT. Il s'agit de la réalisation de fondations spéciales, de la démolition de la dalle existante (il était prévu de la conserver initialement), la création d'une dalle de RDC portée conformément à l'étude de sol.

En application du marché, le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre est recalculé sur la base du taux de rémunération établi à 11% soit 622 262,54 euros HT (y compris les missions complémentaires). Suite à négociation, la maîtrise d'œuvre a consenti à un ajustement de ses honoraires sur la base d'un taux de 10% pour les éléments de missions de conception (avant-projet, dossier projet, assistance à la passation des contrats) relatifs aux travaux prévus en tranches optionnelles dans le cadre de la consultation des travaux.

S'agissant des éléments de mission de réalisation (suivi chantier, visa, assistance à la réception), pour les travaux qui feront l'objet d'un affermissement de tranche optionnelle, un second avenant sera présenté après réunion de la commission d'appel d'offres.

L'augmentation des honoraires liée à l'avenant n°1 est de 151 442,54 euros HT soit une hausse de 32,16 %. Il est proposé au bureau d'approuver l'avenant n°1. La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2021.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **approuve** les dispositions de l'avenant n°1 avec le groupement Benoit SINDT (mandataire) / Aurélie HUSSON / FLUID'CONCEPT / OAK INGENIERIE et AJA dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du siège communautaire.

- **autorise** le président à signer ledit avenant d'un montant de 151 442,54 euros HT.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_57**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

---

**Objet :**  
**Renouvellement de la carte d'achat public**

---

Il convient de renouveler pour 3 ans le contrat carte achat public souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour les achats de faibles montants auprès de fournisseurs n'acceptant plus les paiements par mandat administratif (exemple : la SNCF ou certains services disponibles exclusivement sur internet).

Le président procède à la désignation de chaque porteur et définit les paramètres d'habilitation de chaque carte, via l'outil web de gestion sécurisée E-cap.

Il est proposé d'autoriser le président à signer le contrat pour le renouvellement de deux cartes, et de fixer le montant plafond global de règlements effectués par la carte achat à 10 000 € TTC pour une périodicité annuelle.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne la solution carte achat pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, pour deux cartes d'achat.

- **fixe** le plafond global annuel à 10 000 € TTC pour une périodicité annuelle.
- **autorise** le président à désigner les porteurs des cartes souscrites.
- **autorise** le président à signer le contrat d'engagement avec la Caisse d'Épargne conformément aux dispositions du décret du 26/10/2004 sur l'utilisation de la carte achat public.

*Hervé TILLARD ne prend pas part au vote.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_58**

**Rapporteur :**  
**Gilles JEANSON - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement**

**Objet :**  
**Convention pour les visites de contrôle des mines**

L'alimentation en eau potable de la CCMM dépend pour un tiers des réseaux souterrains laissés par les anciennes mines sous le plateau de Haye, sur les communes de Neuves-Maisons, Chaligny, Chavigny et Maron et sous le plateau Sainte Barbe, sur les communes de Pont Saint Vincent, Maizières et Bainville sur Madon.

Bien que ne faisant pas partie des périmètres de protection des captages, il est nécessaire, pour garantir la pérennité de la ressource en eau, d'inspecter et de surveiller l'état des galeries et ouvrages permettant de capter, stocker et amener l'eau jusqu'aux exutoires exploités.

Ce sont des ouvrages spécifiques, nécessitant des compétences en spéléologie, qui ne peuvent pas être contrôlés en direct par le service ou par un prestataire habituel.

L'union spéléologique de l'agglomération nancéenne est intéressée pour explorer régulièrement ces galeries de mines avec la CCMM et de servir de guide afin que les expéditions se déroulent en sécurité.

Il est proposé d'établir une convention avec l'union spéléologique de l'agglomération nancéenne (USAN) pour la réalisation de visites de contrôle des mines de Pont Saint-Vincent et de Maron dans le cadre de la préservation des ressources en eau. L'association réalisera une dizaine de visites par an et établira un reportage photo à l'issue de chaque visite. La convention est assortie d'une participation annuelle de 2 200 € versée par la CCMM à l'association. Elle est établit pour une durée d'un an renouvelable tacitement.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **autorise** le président à signer la convention pour les visites de contrôle des mines avec l'union spéléologique de l'agglomération nancéenne.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_59**

**Rapporteur :**

**Jean-Luc FONTAINE - conseiller délégué chargé de la prévention des déchets**

---

**Objet :**

**Conteneurs enterrés – demande de subvention**

---

La CCMM poursuit le déploiement de conteneurs enterrés, notamment dans les zones les plus denses, pour proposer une solution fonctionnelle pour les habitants qui peuvent difficilement stocker des bacs ou des sacs. En complément de l'aide déjà sollicitée au titre de la DSIL, il est proposé de solliciter le soutien de l'éco-organisme CITEO pour la mise en place des prochains conteneurs.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** une aide de CITEO, à hauteur de 5000 €, pour le déploiement de conteneurs enterrés.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_60**

**Rapporteur :**

**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé de la culture**

---

**Objet :**

**Compagnie en résidence - Mise à disposition d'un local supplémentaire**

---

La compagnie Histoire d'Eux

La Compagnie Histoire d'Eux est une association qui travaille sur des projets marionnettes et théâtre depuis 2005. Elle est composée de comédiens professionnels intermittents du spectacle.

Partenariat avec la CCMM

La CCMM a la volonté de construire un projet de développement qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des habitants notamment par l'accès pour tous à toutes les formes de la culture. Pour se faire, la CCMM développe notamment des actions de soutien à la création artistique.

Dans cet objectif, il a été proposé en 2015 d'accueillir la compagnie Histoire d'Eux en résidence. Dans le cadre de cette résidence, la CCMM a consenti à la compagnie une mise à disposition gracieuse d'un local sur la zone dite des Clairs Chênes à Chavigny (un local voué à destruction à terme). En échange de cette mise à disposition gracieuse, il a été convenu que la Cie intervienne sur le territoire à tarif préférentiel à la hauteur du montant des charges d'entretien du bâtiment assumé par la CCMM. Cette collaboration est régie par une convention de partenariat.

Cette convention a ainsi permis la réalisation d'une trentaine d'actions sur le territoire : représentations de spectacles, conseils artistiques à des structures du territoire, encadrement d'ateliers, commandes d'actions artistiques. La mise à disposition des locaux a aussi permis la création d'une dizaine de spectacles portées par d'autres compagnies et artistes.

Le lieu éphémère d'implantation de la compagnie Histoire d'Eux baptisé la Fabrique des clairs Chênes permet ainsi à la Cie de créer et d'accueillir des créations. La convention a été convenue pour une durée de 3 ans puis prolongé de 3 ans pour la période 2018-2021. En 2021, les modalités partenariales seront ainsi réétudiées par la commission culture et présentées en conseil communautaire.

#### Un local de stockage

La Compagnie Histoire d'Eux est donc implantée dans la Fabrique des Clairs Chênes à Chavigny depuis 2015 (le local se situe à côté de la centrale à béton Vicat). Il s'agit d'un hangar de 700m<sup>2</sup> environ. Le lieu comporte un local administratif et un espace de création.

Pour faciliter son travail de création et permettre un stockage plus confortable de ses décors, la compagnie sollicite un entrepôt complémentaire. Le site des clairs chênes présentent en effet plusieurs hangars vides qui jouxtent la Fabrique des clairs chênes et propriété de la CCMM.

Après étude de faisabilité technique et considérant le coût nul de cette opération, il est proposé de mettre à disposition un local de 300m<sup>2</sup> à la compagnie. Cette mise à disposition est liée à la convention de partenariat actuellement en vigueur entre la CCMM et la compagnie Histoire d'Eux et qui sera réétudiée courant 2021.

---

#### **Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **valide** la mise à disposition d'un local supplémentaire à la compagnie en résidence « Histoire d'Eux ».

- **autorise** le président à signer la convention correspondante.

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_61**

**Rapporteur :**  
**Filipe PINHO - Président**

---

**Objet :**  
**Petite ville de demain - demande de subvention**

---

L'Etat a intégré Neuves-Maisons dans le réseau des « petites villes de demain. Il s'agit d'un programme de soutien à des villes de moins de 2000 habitants.

Pour la mise en œuvre, une convention sera signée entre l'Etat, la commune et la CCMM.

Le programme prévoit notamment la mise en place d'un chef de projet, avec co-financement à hauteur de 75%. Il convient de solliciter les subventions dans ce sens. Le poste de chef de projet sera porté à l'échelle intercommunale, par souci de cohérence avec le projet de territoire, et parce que les élus ont proposé à l'Etat d'inclure Pont-Saint-Vincent dans la dynamique du programme.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **sollicite** toute subvention permettant de co-financer le poste de chef de projet « petite ville de demain »).

## **DÉLIBÉRATION N° 2021\_62**

**Rapporteur :**  
**Richard RENAUDIN - Vice-président chargé des finances**

---

**Objet :**  
**Souscription d'une ligne de trésorerie**

---

La CCMM gère 2 lignes de trésorerie de 1 million d'euros chacune qui permettent de fluidifier son exécution budgétaire compte tenu du décalage entre les encaissements des recettes (notamment les subventions) et les décaissements des dépenses.

Compte tenu du besoin en fonds de roulement généré par les opérations d'investissement, il est proposé de souscrire une ligne de trésorerie supplémentaire de 1 000 000 €.

Une proposition est soumise en bureau pour souscrire cette ligne auprès de l'Agence France Locale.

---

**Le bureau communautaire,**

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- **décide** de souscrire auprès de l'Agence France Locale une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à 1.000.000 € et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Montant maximum : 1 000 000 € :**

- Durée : 364 jours maximum après la date d'entrée en vigueur
- Index : ESTER +0,29 % flooré à 0
- Base de calcul : Exact/360
- Commission de non utilisation : 0.10% mensuels base exact/360
- Commission d'engagement : 0.10% de l'encours plafond
- Préavis tirage/remboursement : J-1 16H00
- Envoi avis tirage/remboursement : portail bancaire uniquement

- **autorise** le président à signer le contrat.

Le secrétaire,

Laurent DIEZ



Le président,

Filipe PINHO

## Délibérations

N°	Domaine	Objet
2021_ 53	Politique du territoire, habitat, logement	Habitat - attribution des aides – février et mars 2021
2021_ 54	Transports	Gratuité du service T'MM + pour les accompagnateurs
2021_ 55	Commande publique	Logiciel d'instruction des autorisations d'occupation des sols - signature du marché
2021_ 56	Commande publique	Construction du siège communautaire – Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre
2021_ 57	Finances	Renouvellement de la carte d'achat public
2021_ 58	Environnement	Convention pour les visites de contrôle des mines
2021_ 59	Finances	Conteneurs enterrés – demande de subvention
2021_ 60	Culture	Compagnie en résidence - Mise à disposition d'un local supplémentaire
2021_ 61	Finances	Petite ville de demain - demande de subvention
2021_ 62	Finances	Souscription d'une ligne de trésorerie

## Signatures

---

Claude COLIN		Patrick POTTS	
Laurent DIEZ		Dominique RAVEY	
Jean-Luc FONTAINE		Richard RENAUDIN	
Dominique GOEPFER		Pascal SCHNEIDER	Excusé
Gilles JEANSON		Marie-Laure SIEGEL	
Daniel LAGRANGE		Benoit SKLEPEK	
Sandrine LAMBERT		Hervé TILLARD	
Filipe PINHO		Thierry WEYER	

